

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

21 SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLÉSCOPE
EINSTEIN DANS L'EUREGIO MEUSE-RHIN

TEXTE ADOPTÉ PAR LA COMMISSION

DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT POUR ADULTES, DE LA PROMOTION DE
BRUXELLES ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

¹ Voir doc. 285 (2025-2026) n°1 à n°3.

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Vu la politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de recherche, mise en œuvre notamment dans le cadre de l'Espace européen de la recherche (ERA) ;
- B. Vu les décisions du Gouvernement de la Communauté française des 21 septembre 2023 et 31 mai 2024 relatives respectivement à la signature de la déclaration d'intention conclue entre les partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) et à l'approbation de l'addendum à cette déclaration ;
- C. Vu la mise en place d'une Task Force wallonne le 3 juillet 2025, réunissant les forces vives de la région autour de six axes stratégiques, dont l'excellence scientifique et technologique et la diplomatie scientifique ;
- D. Vu la proposition de résolution adoptée le 3 novembre 2025 par la Chambre des représentants du Royaume de Belgique portant soutien au projet de Télescope Einstein ;
- E. Vu la proposition de résolution adoptée le 18 décembre 2025 par le Parlement flamand portant soutien au projet de Télescope Einstein ;
- F. Vu la proposition de résolution adoptée le 17 juin 2026 par le Parlement wallon visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Eurégio Meuse-Rhin ;
- G. Vu la déclaration conjointe du 23 mars 2026 du Royaume de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg lors du Gäichel XIII, affirmant leur soutien au projet du Télescope Einstein ;
- H. Vu les missions de la fondation d'utilité publique Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS en matière de financement et de développement de la recherche scientifique en Communauté française ;
- I. Considérant que le Télescope Einstein est un projet scientifique européen de troisième génération, c'est-à-dire reposant sur une nouvelle rupture technologique par rapport aux instruments existants et offrant un saut significatif en termes de capacités scientifiques, dans le domaine de l'étude des ondes gravitationnelles et qu'il permettra d'étudier les lois fondamentales de la nature, les trous noirs et les premiers instants de l'univers ;
- J. Considérant que ce projet d'observatoire a été inclus le 30 juin 2021 dans la feuille de route des infrastructures de recherche majeures en Europe de l'ESFRI ;

- K. Considérant que les universités francophones (ULiège, UNamur, ULB, UCLouvain et UMons) sont directement concernées par les retombées scientifiques et académiques du projet ;
- L. Considérant que la Belgique, les Pays-Bas et le Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont signé en septembre 2023 une déclaration d'intention commune en faveur de la candidature conjointe pour l'implantation du Télescope Einstein dans l'EMR, région des Trois Frontières présentant des caractéristiques géologiques favorables ;
- M. Considérant que le consortium soutenant le projet rassemble plus de 40 universités européennes qui jouent un rôle moteur dans les travaux préparatoires ;
- N. Considérant que l'implantation du projet dans l'Euregio Meuse-Rhin constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer le positionnement des universités francophones comme acteurs de référence en physique fondamentale et en astronomie gravitationnelle au niveau européen ;
- O. Considérant que le projet est susceptible de générer des retombées directes sur la formation doctorale, le recrutement de chercheurs internationaux, l'attractivité des carrières académiques et la capacité de la Communauté française à capter des financements de recherche, avec un effet structurant accru en cas d'implantation dans l'Euregio Meuse-Rhin ;
- P. Considérant que l'EMR peut se prévaloir d'exemples réussis de coopération trilatérale, tels que le Parc des Trois Pays ;
- Q. Considérant que le FNRS constitue un levier essentiel pour accompagner la participation des équipes de recherche de la Communauté française au projet ;
- R. Considérant que ce projet s'inscrit dans les compétences de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de coopération internationale, notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI) ;
- S. Considérant que ce projet constitue un levier exceptionnel pour renforcer les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française, les centres de recherche et les partenaires transfrontaliers, en cohérence avec les recommandations du rapport Draghi sur la compétitivité européenne ;
- T. Considérant que la Communauté française dispose d'une expérience significative dans les projets de coopération transfrontalière et internationale, notamment via la Grande Région et les partenariats avec l'Union Benelux ;

- U. Considérant que l'accord de gouvernement fédéral belge de janvier 2025 confirmant son soutien au projet ;
- V. Considérant que l'accord de coalition allemand d'avril 2025 mentionne le Télescope Einstein et exprime une orientation favorable à sa réalisation au niveau européen ;
- W. Considérant que la décision finale concernant le site sélectionné pour le projet est attendue en 2027 et que la mobilisation de tous les niveaux de pouvoir est dès lors urgente et nécessaire ;
- X. Considérant la nécessité d'une coopération et d'une action coordonnée de toutes les entités compétentes de la Belgique, dans le respect de leurs compétences respectives ;
- Y. Considérant les votes à l'unanimité dans les parlements BENELUX du 12 juin 2026 et de Wallonie du 17 juin 2026 ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française,

1. de confirmer le caractère prioritaire et stratégique de la candidature de l'EMR dans le cadre du projet de Télescope Einstein, au regard de ses implications scientifiques et académiques pour les universités, les hautes écoles de la Communauté française ;
2. de maintenir et renforcer un engagement politique constant en faveur de cette candidature, en coordination étroite avec le Gouvernement wallon, le Gouvernement fédéral et les partenaires allemands et néerlandais ;
3. de favoriser les collaborations interuniversitaires, entre hautes écoles et les synergies avec les partenaires européens en vue de soutenir les universités de la Communauté française dans leur participation au consortium scientifique international du Télescope Einstein ;
4. de promouvoir l'intégration du projet dans les stratégies de formation doctorale et de recrutement de chercheurs, afin de renforcer durablement les capacités de recherche fondamentale de la Communauté française dans les domaines de la physique, de l'astronomie et des technologies associées ;
5. d'intensifier les actions de représentation et de plaidoyer en soutien à la candidature EMR auprès des institutions européennes, notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI), afin d'en consolider la visibilité et la crédibilité ;
6. de veiller à l'articulation cohérente entre les politiques de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur et de recherche et les initiatives

portées par la Région wallonne dans le cadre de ce projet, afin de garantir la complémentarité et l'efficacité de l'action publique ;

7. de soutenir les initiatives de sensibilisation et de valorisation scientifique auprès des étudiants, des jeunes chercheurs et du grand public, en mettant en avant les enjeux et les opportunités liés au projet du Télescope Einstein ;
8. de réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier et sur l'implication des universités, des hautes écoles et des organismes de recherche de la Communauté française, préalablement au dépôt de la candidature finale ;
9. de soutenir les initiatives visant à développer des programmes pédagogiques et des formations notamment qualifiantes, techniques et en alternance, en lien avec le télescope Einstein afin que les élèves des régions puissent se préparer à une possibilité d'avenir dans les domaines des sciences, de la technique et de la physique, et d'éliminer autant que possible les obstacles éventuellement rencontrés par les établissements d'enseignement dans le cadre de la coopération transfrontalière ;
10. d'encourager les coopérations transfrontalières entre les universités, les instituts de recherche et le secteur privé au profit du télescope Einstein, à l'instar du projet Interreg ETCETERA.